



**41ème CONGRES de la FNPPSF Hauteville-sur-Mer
25 au 27 Avril 2014
Commission Life+
Etude Nationale de la Pêche à Pied de Loisir**

Responsables de la commission : Jean Claude MIGNOT (50), Philippe GARNIER (17), Annick DANIS (17), Landry METRIAU (44), Claude RENARD-DEWYNTER (50)

Chargé de mission Life+ : François Dérian

Présents : Etienne Guérin (14), Joël Aubert (50), Michel Le Gall (35), Jean Baptiste Guillas (56), Alain Theret (35), André Savin (56), Claude Bougault (22), Jean-Yves Belet (85), Yohan Robart (85), Jean-Yves Crochet (85)

Invités AAMP : Gaëlle Amice, Véronique Terrom

Contexte

La pratique de la pêche à pied concerne en majorité des pêcheurs de loisirs selon l'étude BVA 1,7 million de personnes. Mais cette activité recouvre des pratiques fort différentes allant de l'activité occasionnelle jusqu'à des pratiques régulières, culturellement très ancrées, faisant alors de la pêche à pied une activité à forte charge symbolique et sociale.

Cette étude initiée par le Conservatoire du Littoral en 2009, à laquelle s'est associée en 2011 l'Agence des Aires Marines Protégées, porte sur la création d'un réseau d'échanges et de compétences en vue d'améliorer la connaissance des pratiques et pratiquants de la pêche à pied de loisir et de réaliser des actions d'information et de sensibilisation pour limiter l'impact sur le milieu. Il s'agit pour l'AAMP et les partenaires (bénéficiaires associés) de mettre en œuvre une expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative.

La FNPPSF, seule fédération représentative des pêcheurs à pied de loisir, forte de 30 000 adhérents, présente dans le Comité de pilotage national, est chargée des actions de sensibilisation et d'information, et de la mise en place d'un suivi de l'évolution de la ressource sur le terrain.

Aussi, la commission demande une implication forte des associations locales de l'ensemble du littoral dans cette étude, afin de garantir la cohérence des actions de la FNPPSF.

Le suivi de l'évolution de la ressource (Action B6)

La mise en place d'un suivi des ressources exploitées par les pêcheurs de loisir, décidée en commission pêche à pied lors du congrès 2012, est un élément fondamental de notre implication dans le projet national. Il est donc intégré au projet (*Action B6*) au titre de la science participative dont le pilotage est assuré par la FNPPSF.

Un partenariat scientifique doit être mis en place afin de faire valider le protocole et d'obtenir les autorisations nécessaires pour faire des mesures en zone réservée.

L'objectif de cette action :

- mettre en évidence l'effet de la pêche à pied de loisir sur les populations de palourdes en comparant des gisements pêchés et des gisements préservés (réserve) et en s'intéressant à la dynamique de population des palourdes.
- montrer que les pêcheurs se responsabilisent et s'investissent pour mieux comprendre l'impact de leur activité favorite.

Protocole proposé lors de la commission et étude de faisabilité sur un premier site :

- les mesures ont lieu 3 fois par an pendant 3 ans (après l'hiver, avant et après l'été)
- 6 sites compris dans les sites Life sont étudiés. Dans chaque site, 2 zones sont choisies : l'une pêchée (pêche à pied de loisir uniquement) et l'autre préservée (zone témoin). Dans chaque zone, 2 stations comportant des palourdes dans un substrat différent sont définies. Ces stations sont situées sur le niveau de mi marée pour avoir un temps de submersion et des pressions de pêche et de prédation homogènes. Dans chaque station des prélèvements sont effectués au hasard.
- les prélèvements sont faits à l'aide d'un quadrat (surface et nombre à définir). Les palourdes vivantes en surface sont mises de côté. Le substrat est ensuite prélevé sur 10 cm et tamisé (maille 1 cm). Les palourdes vivantes sont alors triées.
- les palourdes sont identifiées (européenne vs japonaise) puis mesurées au mm près à l'aide d'un pied à coulisse, et l'âge est estimé en se basant sur les bourrelets visibles sur la coquille. Les données sont reportées sur une fiche de terrain. Les palourdes prises sont remises dans leur milieu.
- pour bien comprendre le milieu, la profondeur de la limite sédiment clair-sédiment brun est mesurée. Le substrat (ex. quantité de vase) doit être défini : 3 prélèvements de 1L sont réalisés sur chaque station et seront analysés.
- les bénévoles seront formés par le chargé de mission.

Cette étude permettra notamment, via des analyses statistiques :

- de comparer les vitesses de croissance entre population pêchées et non pêchées
- de suivre les cohortes de palourdes et donc de caractériser les arrivées de jeunes et les mortalités
- de confronter ces données aux caractéristiques du milieu

La sensibilisation et l'information (Action B3)

La sensibilisation des pêcheurs aux règlements et aux bonnes pratiques est une action essentielle d'amélioration des pratiques de pêche vers une durabilité de l'activité.

Elle est l'une des actions importante et reconnue de la FNPPSF depuis de nombreuses années, par ses membres qui diffusent des messages de sensibilisation, de respect de la biodiversité et des réglementations par différents moyens (guide des bonnes pratiques (depuis 2007), pied à coulisse, marées de sensibilisation soutenues par les élus locaux, etc...).

Dans ce cadre, des outils de mesures seront distribués aux pêcheurs sur le terrain, dans le cadre d'une rencontre.

Pour simplifier l'utilisation des outils de mesure, il est souhaitable d'harmoniser la réglementation. Il est nécessaire de publier les arrêtés locaux à date fixe (ex. en Mars) pour faciliter les changements des supports informatiques.

L'édition par la FNPPSF d'un guide des bonnes pratiques de la pêche à pied comprenant une traduction en anglais et une application numérique sont prévues.

Des réunions avec les responsables du tourisme seront menées après recrutement des saisonniers, pour éviter les promesses de « pêche miraculeuse » : mentionner la pêche, encourager les bonnes pratiques mais ne pas en faire un produit d'appel. Les personnels des campings, des centres de vacances et d'autres organismes en contact avec les pêcheurs de loisir seront également conviés à ces réunions afin de relayer l'information.

La sensibilisation doit défendre une pêche de loisir libre, responsable et respectueuse : « pêcher intelligent, pêcher durablement ».